



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Diffusion de la peste porcine africaine sur le continent européen

Question écrite n° 1159

Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la diffusion inquiétante du virus de la peste porcine africaine sur le continent européen. En effet, ce virus apparu en Europe de l'est il y a quelques années se propage à un « rythme alarmant », selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Elle recense depuis le début de l'année pas moins de 285 foyers apparus dans des élevages européens, notamment en Allemagne, tout près de la frontière française, ou encore en Italie. Cette maladie animale touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Les porcs et les sangliers sont généralement infectés lorsqu'ils sont en contact avec des animaux contaminés. Le virus peut également circuler d'un pays à l'autre via des « denrées infectées ou un support contaminé, comme un sandwich ou un salami » précise l'OMSA. Faute de traitement connu à ce jour, la mortalité est très importante. Pour éviter sa diffusion au sein des élevages, il est souvent procédé à des « abattages préventifs » de milliers d'animaux. Or les conditions de vie de ces animaux dans les fermes-usines européennes favorisent grandement la diffusion du virus. En effet, la très grande promiscuité dans ces élevages intensifs est l'une des principales raisons de la diffusion rapide de l'épidémie au sein des élevages. En France, aucun foyer de peste porcine africaine n'a été recensé à ce jour. Néanmoins, bien qu'elle semble épargnée pour le moment, la menace de l'introduction d'un tel virus en France est bien réelle. Circulant majoritairement dans l'est de l'Europe, ce virus pourrait être amené à se diffuser en France, notamment depuis le début de la guerre en Ukraine. En effet, d'importants mouvements de population ont eu lieu, conduisant à l'abandon de foyers infectés par les éleveurs. Par ailleurs, la guerre désorganise le suivi vétérinaire de l'épidémie et la traçabilité sanitaire des animaux. Il est donc à craindre une propagation du virus sur le continent. Les conséquences d'une telle diffusion en France seraient catastrophiques, puisqu'elles conduiraient probablement à l'abattage de dizaines de milliers d'animaux. Les effets sociaux, économiques et sanitaires d'une telle mesure seraient également dramatiques. Aussi, M. le député souhaite savoir quelles dispositions de prévention M. le ministre compte prendre afin que la France soit épargnée par cette épidémie. Plus largement, il souhaite savoir quelles mesures il compte prendre afin de sortir du modèle d'élevage intensif, qui, en plus de maltraiter les animaux, favorise l'apparition de zoonoses et la propagation rapide d'épidémies.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1159

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2022](#), page 3976

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)